DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET D'ÉCOUTE

VIOLENCE HARCÈLEMENT DISCRIMINATION SEXISME MENACES INTIMIDATIONS



VICTIME OU TÉMOIN ?

Pour vous accompagner, trois choix possibles :

Pour en savoir plus

- Votre Responsable RH
- La Cellule de signalement RH du service Prévention et Santé au travail

alerteRH-violences@iledefrance.fr
01 53 85 79 99

- La Cellule de signalement de l'Inspection Générale (IGRIF) indépendante du Pôle RH et de votre hiérarchie

alerteIGRIF-violences@iledefrance.fr
01 53 85 75 55

Les acteurs du dispositif de signalement sont formés pour accompagner au mieux les agents victimes ou témoins de situations de violences au travail. À chacune des étapes, la stricte confidentialité de la procédure, sa neutralité et son impartialité sont garanties.

Région îledeFrance